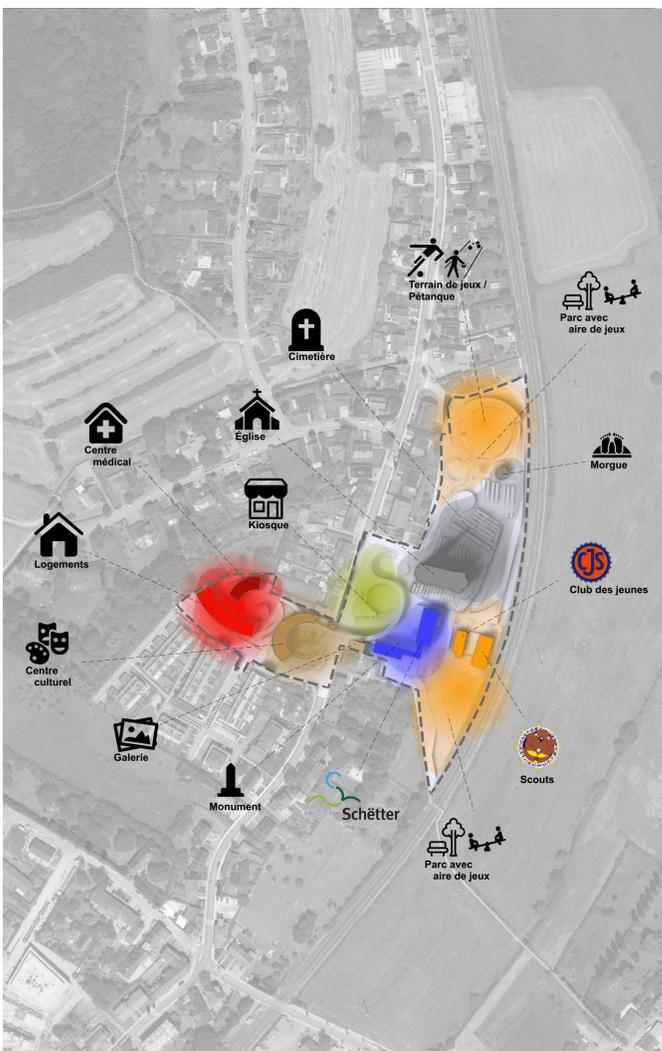
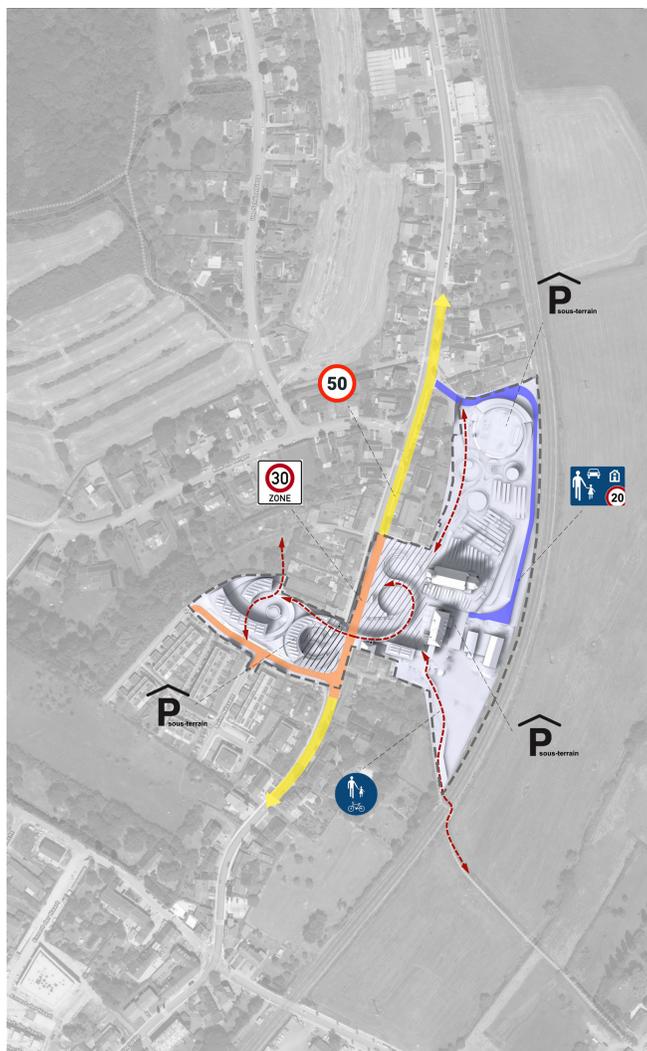




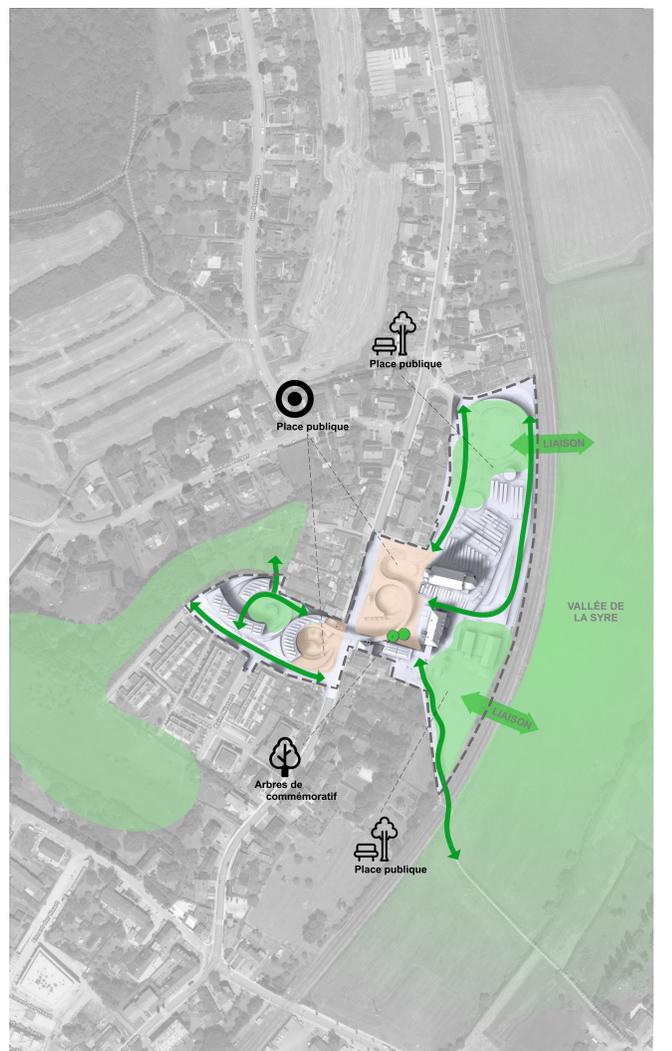
Plan masse éch 1/500



Concept des affectations éch 1/2000



Concept de mobilité éch 1/2000



Concept des espaces libres et verts éch 1/2000



## **PREMIÈRES ÉBAUCHES**

Partant du principe de réappropriation spatiale de l'espace public par le piéton, avec une vision vers un avenir sensible aux besoins des utilisateurs et de l'environnement, les concepts générés devaient répondre à ces différentes problématiques :

- donner une cohésion globale à ce centre de village tranché par le passage de voiries diverses et par la présence prédominante de la voiture.
- mettre en évidence les monuments et la mémoire du site.
- servir aux citoyens des espaces publics de qualité qui favorisent la vie à l'extérieur, la socialisation et la détente dans la nature.

La volonté de restituer aux piétons l'espace public est un élément-clé dans le processus d'élaboration, la voiture ayant pris trop de place et d'importance dans l'organisation de l'espace central urbain.

Il s'agit donc de réduire la vitesse du passage dans le centre-ville, en favorisant la mobilité douce (marche à pied, vélo, trottinette...) et en facilitant l'accès aux transports publics.

Une théâtralisation de la nature avec la création de formes organiques et l'introduction du minéral et du végétal dans la zone d'intervention accentuent cette démarche.

Un mouvement qui a permis la genèse d'une connexion autant visuelle que physique reliant les parcelles séparées par la rue de la zone d'intervention, permettant ainsi d'amplifier les flux de mobilité douce.

## **ARCHITECTURE**

### ***La connexion***

Une structure organique surplombant la rue permet de mettre en scène la symbiose entre milieu urbain et naturel. Autrement dit, il s'agit de mettre en place une corrélation entre l'architecture et l'environnement naturel par le biomimétisme.

L'objet architectural s'inspire des formes biologiques, mettant en scène une nature en mouvement.

Le pont a comme fonction primordiale de connecter le parvis de l'église avec la place du centre culturel et se poursuit jusqu'au centre médical, en créant un mouvement dans le paysage.

Ce mouvement crée parallèlement un espace public semi-ouvert dynamisant la placette et permet l'installation propice de mobilier urbain protégé du gel et du soleil.

## **URBANISME**

L'objectif est de créer un centre de village attractif et vivant avec des espaces publics de qualité et des usages en adéquation aux besoins.

Le défi consiste ici à préserver l'histoire du lieu en considérant les problématiques identifiées, tout en donnant un nouveau visage au centre du village.

Le réaménagement durable du village vise à établir une qualité de vie agréable, avec des espaces verts, des lieux de rencontre sociale animant la place publique. La diversité des usages doit également tenir compte de la mixité sociale.

### ***Espaces verts***

Suivant l'idée conceptuelle, la proposition est de démontrer la coexistence de la nature dans les espaces scellés. Le traitement des espaces verts est l'occasion majeure de répondre aux

craintes de notre temps sur la problématique climatique et environnementale en favorisant la biodiversité, en réduisant le phénomène de ruissellement dû à la perméabilité des sols, etc.

Pour ce faire, une palette végétale indigène permet à la fois une intégration harmonieuse dans son paysage et de remédier aux problématiques environnementales. Nous pouvons trouver différentes typologies d'espaces verts tels que les toits végétalisés, le cimetière, un espace de loisirs, une zone récréative et des jardins communautaires (suivant les concepts de l'agriculture urbaine tels que le potager surélevé, permaculture, etc.)

Le traitement des espaces verts est réalisé à la fois sur le plan horizontal et vertical, par la plantation d'espèces végétales grimpantes sur les différentes structures architecturales.

Une volonté de garder le patrimoine naturel se montre à travers la sauvegarde de l'ancien verger.

Une extension du cimetière est prévue entre le cimetière existant et le chemin ferroviaire avec une volonté de conception en accord avec l'environnement : plantation d'arbres, mise en place d'une pelouse extensive à gestion différenciée.

### **Places publiques**

L'espace public est agrandi avec la suppression de voiries du centre. Une seule voirie carrossable, de pente douce et d'accès limité par la mise en place d'une borné à la commune est prévue longeant la partie basse du lot en parallèle avec le ligne ferroviaire.

Ce processus permet ainsi de dégager de grandes places mettant en valeur l'église et la mairie.

Le jeu avec l'altimétrie permet d'établir une réduction des bruits ainsi qu'une sensation de protection du piéton par rapport au trafic routier de la route principale mais aussi l'implantation d'un « bâtiment » par une sorte d'encastrement dans la structure architecturale.

Cet espace est polyvalent et pourrait permettre l'installation d'un kiosque avec terrasse ou même encore la mise en place de stands pour un marché hebdomadaire.

Un jeu d'eau pourrait aussi être prévu pour animer la place en créant un lieu de rencontre. Ainsi, la place peut être utilisée pour de multiples occasions telles que différents marchés : hebdomadaire, de Noël ou même encore le marché de noix.

### **Le traitement du sol est un élément essentiel servant comme liaison entre les différents lieux d'interventions**

Le revêtement de la place centrale est composé d'un jeu de pierres naturelles s'inspirant de la façade de l'église avec un rappel au niveau de la place du centre culturel, créant une connexion mentale.

Les chemins piétons sont minéralisés et s'intègrent dans les alentours végétalisés. Les vélos pourront également circuler librement sur les places sans aménagement spécifique.

### **MOBILITÉ**

La mobilité douce, de par la réappropriation de la place publique devant la mairie et l'église par les piétons et cyclistes, est le concept prépondérant de cette étude. A cet effet, des parkings à vélos sont aussi projetés.

Pour la sécurité de tous les usagers de la route et pour améliorer la qualité de vie dans le centre du village, la route principale, la C.R.132, va être déclassée en zone de 30 km dans la zone du plan.

Le piéton étant placé au centre de ce processus, la voiture est exclue du cœur du village.

Deux grands parkings souterrains sont ainsi prévus au niveau du centre culturel et du terrain de jeux, avec toutefois un parking privé à l'arrière de la commune.

### **AFFECTATIONS**

Il s'agit d'une approche de coordination et structuration des flux du centre de Schuttrange en essayant de maintenir les éléments emblématiques.

#### ***Église***

Avec cette volonté de mettre en évidence l'église, un parvis a été pensé pour créer une place animée avec des gradins où pourront se tenir d'éventuels événements.

#### ***Commune***

En préservant le bloc principal, une extension a été dotée d'un porche permettant un cadrage du verger et laissant possible le flux des vélos provenant de cette zone.

#### ***Le centre culturel***

Le centre culturel a été pensé dans cette logique de mouvement avec une placette extérieure qui permettra de susciter la curiosité des passants, et dans lequel des expositions temporaires pourront avoir lieu. L'ancienne habitation fera office d'espace « avant-goût », connectée avec le centre culturel et la placette.

#### ***Le cimetière***

Le cimetière se situe au cœur et fait partie intégrante de la vie du village. Ses limites vont être repensées tel que le mur du cimetière à proximité de la commune, qui va être maintenu et végétalisé. Le mur se trouvant au nord sera supprimé et remplacé par un talus végétalisé. Ainsi, le cimetière fera partie intégrante du parc tout en gardant une intimité visuelle et pourra s'étendre à l'est.

#### ***La morgue***

Notre parti pris est de réimplanter une nouvelle morgue vers la voirie longeant la ligne ferroviaire. Cette solution a pour but d'éloigner la morgue du chemin piéton menant au parc et de faciliter l'accès au bâtiment pour la voiture funéraire.

#### ***Maison des jeunes et scouts***

Une placette commune sera créée pour les deux entités.

### **PHASAGE**

Au niveau de l'organisation temporelle, le phasage se fera en 3 temps :

- La partie à l'ouest de la zone d'étude se verra en première transformée, cette zone étant en quelque sorte en friche et libre.
- La place multifonctionnelle, le pont ainsi que l'administration communale peuvent être traités dans un deuxième temps.
- Finalement, le chantier se termine par la zone au Nord et l'extension du cimetière ainsi que le déménagement des pompiers.

La démarche conceptuelle a tenu compte des différentes évolutions possibles dans le temps des espaces, de manière à ce que la réalisation puisse se faire en différentes phases sans pour autant gêner les activités existantes

# Idée conceptuelle

